

Fillière, le 18 août 2021

A l'attention du Commissaire Enquêteur

AVIS TECHNIQUE

Nos Réf : DD/GG/2108022

Objet Régularisation du prélèvement pour enneigement des Planards et du domaine Nordique

Dossier suivi par : Guillaume Gourdy chargé d'étude

La Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique n'a pas réalisé de diagnostic sur les cours d'eau concernés et par conséquent elle ne peut apporter d'éléments techniques au dossier.

Pour autant, la FDPPMA74 trouve aberrant le développement et l'utilisation de la neige artificielle sur des stations de ski autour de 1100 mètres d'altitude par rapport à un avenir incertain du réchauffement climatique. Cette idée est entre autre appuyée par le dernier rapport du GIEC datant de ce mois d'août 2021, où les pronostics sur les dérèglements climatiques semblent plus pessimistes que ceux datant des études citées. La pérennité d'une station de basse altitude, même avec utilisation de neige de culture, semble compromise.

Le Président,



Daniel DIZAR